

Direction des Etudes des  
Répertoires et des Statistiques

**ETUDE**

Décembre 2017

**Les accidents graves  
non mortels des non-salariés  
agricoles entre 2004 et 2013  
en France métropolitaine**

# Baisse des accidents graves non mortels chez les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole

## Accidents du travail survenus entre 2004 et 2013 en France métropolitaine

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET FONDS

**Directrice de la publication :**

Nadia JOUBERT

[joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)

**Rédacteur en chef :**

David FOUCAUD

[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département "Retraite - Famille - Observatoire des risques professionnels agricoles (ORPA) »

Thierry GRECH

[grech.thierry@ccmsa.msa.fr](mailto:grech.thierry@ccmsa.msa.fr)

**Étude réalisée par :**

Katell GORVAN

[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

**Mise en page :**

Marie-Claude MASTAIN

**Diffusion :**

Claudine GAILLARD

[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Nadia FERKAL

[ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX.....</b>	<b>3</b>
Introduction .....	4
Sources et définitions.....	4
Résumé .....	6
1. Des secteurs inégaux face au risque .....	7
1.1 Quatre accidents graves sur dix ont lieu dans l'élevage de bovins.....	7
1.2 La fréquence des accidents graves est deux fois plus élevée dans le secteur des travaux forestiers.....	7
1.3 Les accidents graves baissent dans tous les secteurs .....	9
2. Les hommes sont les plus touchés par les accidents graves.....	10
2.1 Huit victimes d'un accident grave sur dix sont des hommes .....	10
2.2 La baisse des accidents graves est moins rapide chez les plus âgés .....	11
3. La proportion d'accidents graves varie en fonction du siège et de la nature de la lésion.....	12
3.1 Un accident sur cinq localisé à l'épaule, au bras ou à des localisations multiples entraîne l'attribution d'un taux d'IPP .....	12
3.2 Les fractures représentent un quart des accidents graves .....	13
3.3 Les accidents graves les plus courants sont les plaies aux doigts et les douleurs dans le bas du dos .....	15
Annexe .....	17

# LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre moyen d'accidents graves par an réparti par grand secteur de 2004 à 2013....	7
Graphique 2 : Indice de fréquence des accidents graves par grand secteur de 2004 à 2013 .....	8
Graphique 3 : Nombre d'accidents graves par taux d'IPP (cumul de 2004 à 2013) .....	8
Graphique 4 : Evolution du nombre d'accidents graves par grand secteur de 2004 à 2013 .....	9
Graphique 5 : Indice de fréquence des accidents graves par sexe et âge de 2004 à 2013.....	10
Graphique 6 : Evolution de la durée moyenne d'arrêt par sexe de 2004 à 2013 .....	11
Graphique 7 : Durée moyenne d'arrêt en fonction du taux d'IPP de 2004 à 2013.....	15

## SCHEMA

Schéma 1 : Répartition des accidents graves selon la localisation et le sexe Nombre cumulé de 2004 à 2013 .....	13
---	----

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Accidents graves non mortels de 2004 à 2013 par tranche d'âge .....	12
Tableau 2 : Accidents graves non mortels de 2004 à 2013 par nature de la lésion .....	14
Tableau 3 : Accidents graves non mortels de 2004 à 2013 par combinaison siège-nature de la lésion.....	16
Tableau 4 : Accidents graves non mortels de 2004 à 2013 par secteur .....	17

Télécharger les données au format Excel :



# Introduction

Ce document présente le contexte statistique des accidents graves non mortels du travail proprement dit sur la période 2004 à 2013.

L'évolution des accidents est étudiée à partir des indicateurs officiels couramment utilisés (taux de fréquence, durée moyenne d'arrêt, taux moyen d'IPP...) par les organismes de sécurité sociale.

La nature du risque est appréhendée à partir des données présentes sur la déclaration d'accidents du travail (date de l'accident, caractéristiques de la victime, siège et nature de la lésion...).

Enfin, les données présentées sont issues d'une vision en **date d'événement** des accidents.

## Sources et définitions

### ■ Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (flux de suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles) de la DSEF (Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la DSEF.

### ■ Définitions des indicateurs

#### **Accident avec ou sans arrêt de travail**

Accident survenu pendant la période considérée ayant donné lieu à un paiement de prestation (soin de santé et/ou indemnité journalière) quelle que soit la période considérée.

#### **Accident grave non mortel**

Accident survenu pendant la période considérée ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP) de la victime quelle que soit la période considérée.

#### **Indice de fréquence accidents graves non mortels**

Nombre d'accidents graves non mortels pour 1 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole

$$\frac{\text{Nombre d'accidents graves non mortels} \times 1\,000}{\text{Nombre de chefs}}$$

### **La somme des taux d'Incapacité permanente partielle (IPP)**

Le taux d'IPP est une mesure permettant de quantifier le degré d'incapacité d'une victime après consolidation de sa blessure.

La somme des taux d'IPP permet d'indiquer le degré de gravité global pour les accidents ou maladies graves non mortels survenus durant la période considérée.

### **Taux moyen d'IPP**

Somme des taux d'IPP par nombre d'accidents graves non mortels de la période considérée

$$\frac{\text{Somme des taux d'IPP}}{\text{Nombre d'accidents graves non mortels}}$$

### **Durée moyenne d'arrêt**

Moyenne du nombre de jours d'arrêt par accident grave. Cela correspond au ratio du nombre total de jours d'arrêt, quelle que soit la période considérée, sur le nombre total d'accidents graves non mortels de la période considérée

$$\frac{\text{Somme des jours d'arrêt}}{\text{Nombre d'accidents graves non mortels}}$$

### **Proportion d'accidents graves**

Rapport du nombre d'accidents graves non mortels, au nombre d'accidents avec ou sans arrêt, de la période considérée

$$\frac{\text{Nombre d'accidents graves non mortels}}{\text{Nombre d'accidents avec ou sans arrêt}} \times 100$$

Les accidents graves sont comparés aux accidents avec ou sans arrêt pour avoir la même définition de l'indicateur que dans l'étude des accidents graves des salariés agricoles. De plus, pour les non-salariés agricoles, les arrêts sont indemnisés à partir du 8<sup>ème</sup> jour. Il pourrait donc y avoir un sous-dénombrement des accidents avec arrêt.

## **■ Champ de la population**

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail proprement dit survenus de 2004 à 2013 pour la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

L'étude se limite à l'année 2013 car, pour obtenir la complétude des taux d'IPP attribués, il est nécessaire d'avoir un recul de quatre à cinq années par rapport à la date de survenue de l'accident.

Seuls les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole sont retenus dans l'étude. Ils regroupent 95 % des accidents graves sur la période. Les autres statuts ne bénéficient pas des mêmes règles d'attribution de rente.

Le choix d'étudier uniquement les accidents du travail proprement dit est fondé d'une part sur leur proportion, 87 % des ATMP graves sur la période considérée, et d'autre part, sur les nombreuses informations disponibles au travers de la déclaration d'accident (caractéristiques de la victime, circonstances de l'accident, conséquences physiques, ...).

Les accidents de trajet n'offrent que peu de cas, en moyenne 45 par an, et les maladies professionnelles, 425 cas en moyenne par an, ne donnent que très peu d'informations sur les expositions et les facteurs ayant pu entraîner la maladie.

## Résumé

*Les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole sont victimes en moyenne de 3 112 accidents du travail graves - c'est-à-dire ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP) - par an entre 2004 et 2013, dont 42,6 % ont lieu dans le secteur des élevages de bovins. Ce nombre d'accidents graves diminue de - 6,1 % par an en moyenne, tous secteurs confondus. Huit victimes d'un accident grave sur dix sont des hommes et les trois quarts ont entre 40 et 59 ans. Un quart des accidents graves sont des fractures et 16,5 % sont localisés aux doigts.*

### **Quatre accidents graves sur dix ont lieu dans le secteur des élevages de bovins**

Le nombre d'accidents graves passe de 3 876 en 2004, à 2 192 en 2013, soit 3 112 accidents du travail graves en moyenne par an. Le secteur des élevages de bovins regroupe 42,6 % de ces accidents graves.

Le secteur des travaux forestiers présente la fréquence la plus élevée avec 14,7 accidents graves pour 1 000 chefs. La fréquence, tous secteurs confondus, est quant à elle de 6,1 accidents graves pour 1 000 chefs.

Le nombre d'accidents graves baisse dans tous les secteurs, en moyenne de - 6,1 % par an. Il diminue plus fortement dans les secteurs des élevages de petits animaux avec - 7,6 % par an.

### **Huit victimes sur dix sont des hommes**

Huit fois sur dix (80,1 %), la victime d'un accident grave est un homme alors qu'ils représentent 75,8 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

En revanche, proportionnellement, les accidents des femmes sont plus souvent graves sur la période, quel que soit l'âge de la victime ou l'année de survenue. La proportion d'accidents graves rapportés aux accidents avec et sans arrêt est de 15,9 % pour les femmes, contre 11,8 % pour les hommes.

Les trois quarts des accidents graves (75,8 %) touchent les 40-59 ans alors que cette tranche d'âge regroupe les deux tiers (65,4 %) des chefs d'exploitation. L'indice de fréquence augmente avec l'âge avant 60 ans : les 40-49 ans ont un indice de fréquence deux fois plus élevé que les moins de 30 ans et les 50-59 ans, près de trois fois plus.

### **Les fractures représentent un quart des accidents graves**

Les lésions sont principalement localisées aux doigts avec 16,5 % des accidents graves. Viennent ensuite, les localisations multiples (11,0 %) et l'épaule (10,7 %).

Un quart des accidents graves sont des fractures et fêlures (26,8 %), 13,1 % des lésions superficielles et 10,7 % des plaies.

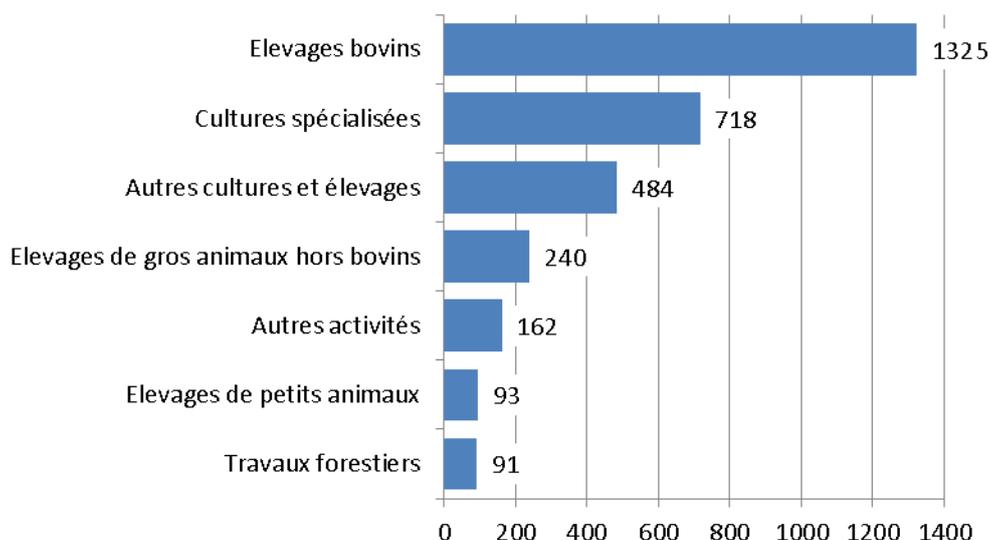
Les combinaisons nature-siège de la lésion les plus fréquentes sont les plaies aux doigts (5,3 % des accidents graves), les douleurs d'effort au bas du dos (4,8 %), les lésions multiples à des localisations multiples (4,6 %) et les fractures, fêlures aux doigts (4,0 %).

## 1. Des secteurs inégaux face au risque

### 1.1 Quatre accidents graves sur dix ont lieu dans l'élevage de bovins

Les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole sont victimes de 3 112 accidents du travail graves en moyenne annuelle sur la période 2004-2013. Le secteur des élevages de bovins regroupe 42,6 % de ces accidents graves (1 325 par an en moyenne) pour seulement 34,1 % des affiliés (graphique 1). Vient ensuite le secteur des cultures spécialisées avec 23,1 % des AT graves pour 33,8 % des affiliés.

GRAPHIQUE 1 :  
NOMBRE MOYEN D'ACCIDENTS GRAVES PAR AN REPARTI PAR GRAND SECTEUR DE 2004 A 2013



Source : MSA

La proportion d'accidents graves parmi les accidents avec et sans arrêt varie peu selon les grands secteurs (12,5 % en moyenne). Elle est la plus basse dans les élevages de bovins (11,7 %) et la plus élevée dans le secteur des autres cultures et élevages (13,3 %). Pour les secteurs détaillés (annexe : tableau 4), la proportion d'accidents graves est la plus élevée pour les autres élevages de gros animaux (hors élevages d'ovins, de caprins, de porcins et de chevaux) (19,4 %) et pour les élevages de chevaux (16,9 %). Cependant, ces secteurs ne regroupent respectivement que 0,2 % et 1,2 % des accidents graves.

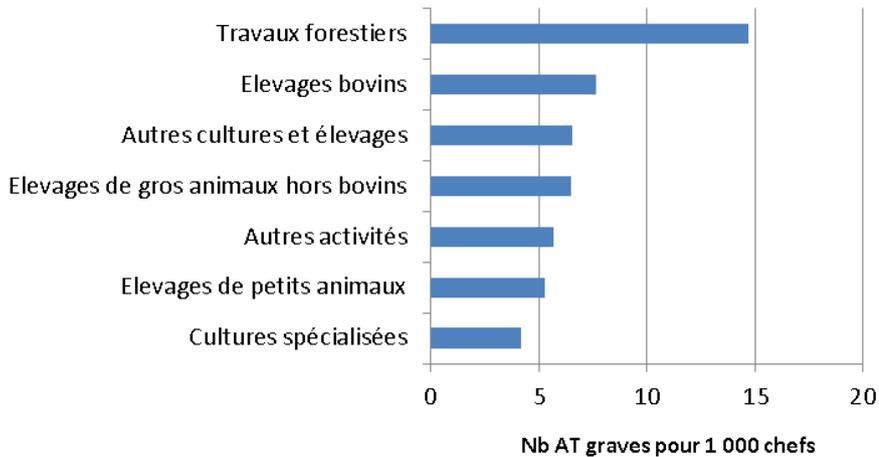
### 1.2 La fréquence des accidents graves est deux fois plus élevée dans le secteur des travaux forestiers

Le secteur des travaux forestiers présente l'indice de fréquence le plus élevé avec 14,7 accidents graves pour 1 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (graphique 2). La fréquence tous secteurs confondus est quant à elle de 6,1 accidents graves pour 1 000 chefs. Le secteur des cultures spécialisées est celui le moins à risque avec 4,2 accidents graves pour 1 000 chefs.

Télécharger les données au format Excel :



**GRAPHIQUE 2 :  
INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS GRAVES PAR GRAND SECTEUR DE 2004 A 2013**

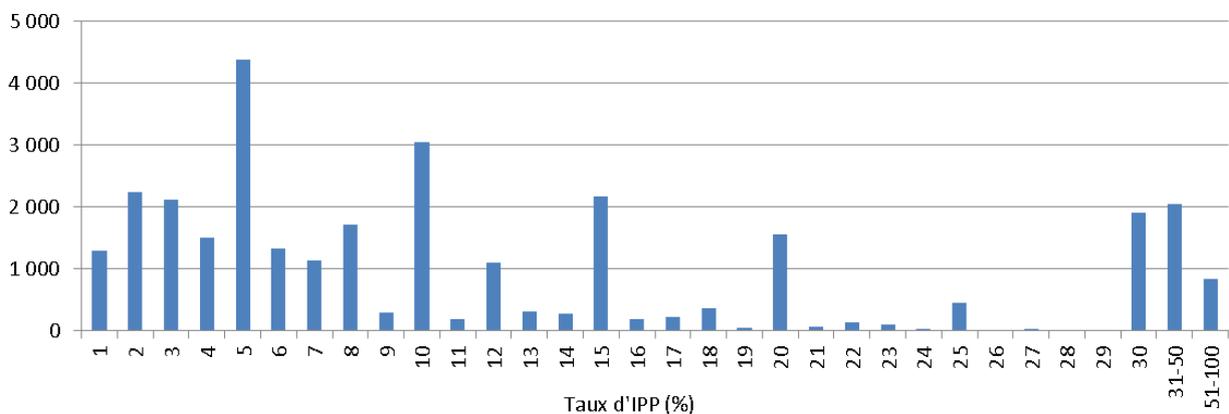


Source : MSA

Le secteur des travaux forestiers a également le taux d'IPP moyen le plus élevé (16,3 % contre 13,7 % tous secteurs confondus). En regardant par secteurs détaillés, le taux d'IPP moyen est élevé également pour les entreprises de travaux agricoles, la conchyliculture (16,0 % chacun), l'élevage de chevaux (15,8 %) et l'entraînement, dressage, haras, club hippique (15,1 %).

Tous secteurs confondus, les accidents graves avec un taux d'IPP de 5 % sont les plus nombreux sur la période (14,1 % des accidents graves) (graphique 3). On constate également des pics à 10 %, 15 %, 20 % et 30 % d'IPP. La moitié des accidents graves ont un taux d'IPP inférieur ou égal à 8 %. Cette proportion a tendance à baisser sur la période. Les accidents graves donnant droit à rente - soit les accidents avec un taux d'IPP supérieur ou égal à 30 % - représentent 15,4 % des accidents graves. Cette proportion fluctue de 13,6 % à 17,6 %, selon l'année, sur la période.

**GRAPHIQUE 3 :  
NOMBRE D'ACCIDENTS GRAVES PAR TAUX D'IPP (CUMUL DE 2004 A 2013)**

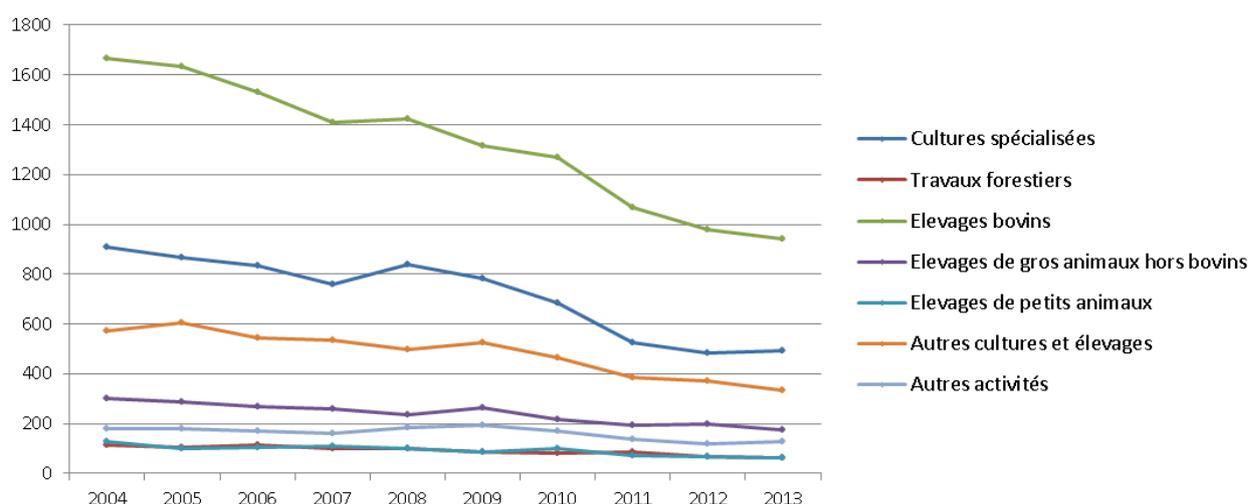


Source : MSA

### 1.3 Les accidents graves baissent dans tous les secteurs

Le nombre d'accidents graves baisse dans tous les secteurs, en moyenne de - 6,1 % par an, passant de 3 876 accidents en 2004 à 2 192 en 2013 (graphique 4). Il diminue plus fortement dans les secteurs des élevages de petits animaux avec - 7,6 % par an, soit deux fois moins d'accidents en 2013 qu'en 2004. Le secteur des élevages de bovins regroupait 727 accidents graves de plus en 2004 qu'en 2013, et le secteur des cultures spécialisées, 416. Exceptée une légère remontée en 2008, la baisse est continue sur la période, tous secteurs confondus.

**GRAPHIQUE 4 :  
EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS GRAVES PAR GRAND SECTEUR DE 2004 A 2013**



Source : MSA

La baisse du nombre d'accidents graves n'est qu'en partie imputable à celle des chefs d'exploitation (de - 1,6 % par an en moyenne). L'indice de fréquence baisse également dans tous les secteurs (de - 4,6 % par an en moyenne).

Le nombre d'accidents graves baisse plus rapidement que celui du total des accidents : la proportion d'accidents graves parmi les accidents avec et sans arrêt baisse de 1,4 % par an en moyenne. Tous les secteurs sont concernés sauf celui des cultures spécialisées qui connaît une augmentation moyenne de 0,5 % par an. La proportion d'accidents graves baisse le plus rapidement dans le secteur des élevages de petits animaux (- 4,1 % par an).

Le taux moyen d'IPP augmente légèrement dans les secteurs des élevages de bovins et autres gros animaux (respectivement + 1,0 % et + 1,1 % par an en moyenne sur la période) alors que la tendance est à la stabilité, voire à la baisse dans les autres secteurs. La durée moyenne d'arrêt augmente également dans les secteurs des élevages de bovins et gros animaux (+ 2,1 % et + 2,5 % par an) comme dans la plupart des secteurs (+ 1,9 % par an tous secteurs confondus).

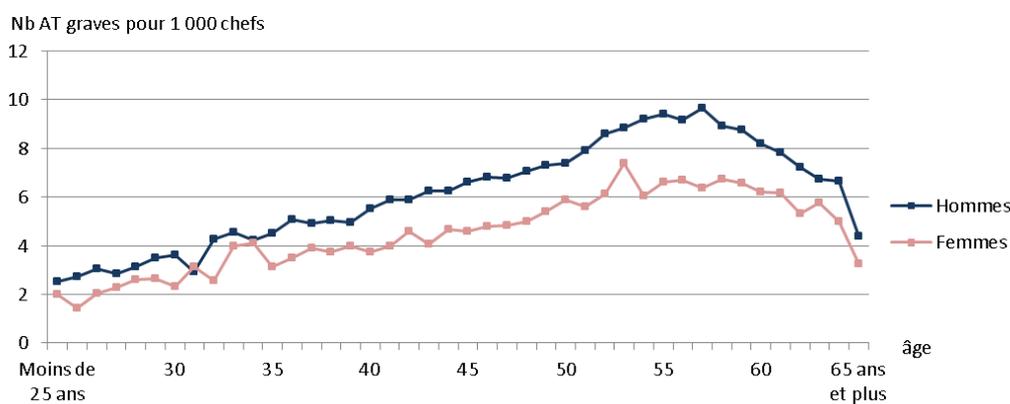
## 2. Les hommes sont les plus touchés par les accidents graves

### 2.1 Huit victimes d'un accident grave sur dix sont des hommes

Les victimes d'accidents graves sont des hommes à 80,1 %, alors qu'ils représentent 75,8 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Cette proportion diminue légèrement au cours de la période.

Les hommes ont un indice de fréquence d'accidents graves plus élevé quel que soit l'âge, en moyenne de 6,5 accidents graves pour 1 000 chefs contre 5,1 pour les femmes (graphique 5).

GRAPHIQUE 5 :  
INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS GRAVES PAR SEXE ET AGE DE 2004 A 2013



Source : MSA

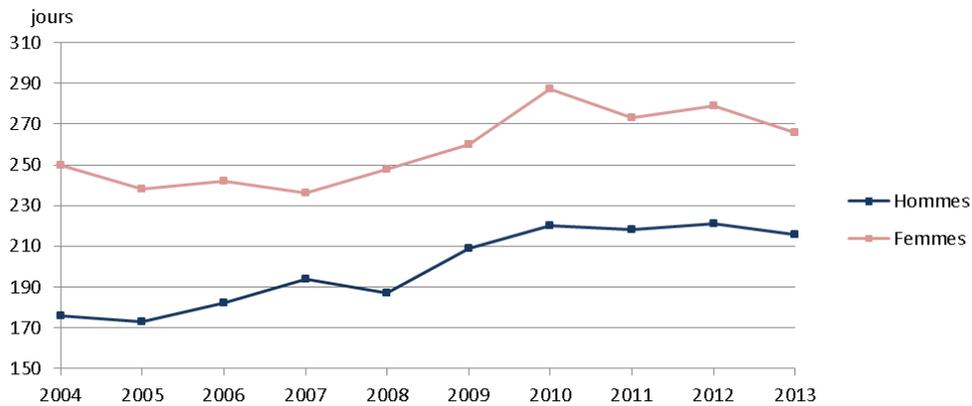
Sur la période 2004-2013, les hommes ont un indice de fréquence plus élevé quelle que soit l'année. Cependant, il diminue plus rapidement que l'indice de fréquence des accidents graves des femmes (- 4,8 % par an en moyenne contre - 3,9 % pour les femmes).

Le taux d'IPP moyen est légèrement supérieur pour les hommes (13,8 % contre 13,2 % sur la période ; différence statistiquement significative). La différence s'accroît à partir de 2010. En effet, le taux d'IPP moyen augmente au cours de la période pour les hommes alors qu'il baisse très légèrement pour les femmes.

En revanche, la proportion d'accidents graves parmi les accidents avec et sans arrêt est supérieure chez les femmes sur la période, quel que soit l'âge de la victime ou l'année de survenue. Elle est de 15,9 % pour les femmes sur la période, contre 11,8 % pour les hommes. Néanmoins, la différence entre les hommes et les femmes est de moins en moins importante ; la proportion d'accidents graves diminuant plus fortement pour les femmes.

La durée moyenne d'arrêt est également supérieure pour les femmes quel que soit l'âge de la victime ou l'année de survenue (graphique 6). Les femmes s'arrêtent en moyenne 256 jours contre 196 jours pour les hommes. Là aussi, la différence entre hommes et femmes diminue. La durée moyenne d'arrêt des hommes a augmenté plus fortement sur la période (+ 2,3 % par an en moyenne), rattrapant celle des femmes, plus stable (+ 0,7 %). A partir de 2010, la durée moyenne d'arrêt commence à baisser légèrement pour les deux sexes.

**GRAPHIQUE 6 :  
EVOLUTION DE LA DUREE MOYENNE D'ARRET PAR SEXE DE 2004 A 2013**



Source : MSA

## 2.2 La baisse des accidents graves est moins rapide chez les plus âgés

Sur la période 2004-2013, le nombre d'accidents graves baisse pour toutes les tranches d'âge avant 60 ans. Cette baisse est moins rapide pour les 50-59 ans (- 3,5 % par an en moyenne contre - 9,7 % pour les moins de 50 ans). L'indice de fréquence baisse également pour toutes les tranches d'âge, y compris les 60 ans et plus. La population des 60 ans et plus augmente, contrairement à celle des autres tranches d'âge.

Les trois quarts des accidents graves (75,8 %) touchent les 40-59 ans alors que cette tranche d'âge regroupe les deux tiers (65,4 %) des chefs d'exploitation (tableau 1). Les 40-49 ans ont un indice de fréquence deux fois plus élevé que les moins de 30 ans et les 50-59 ans, près de trois fois plus. L'indice de fréquence baisse progressivement à partir de 60 ans.

Plus l'âge est élevé, plus la durée moyenne d'arrêt augmente, passant de 154 jours d'arrêt pour les moins de 30 ans, à 233 jours pour les 60 ans et plus.

Les chefs d'exploitation âgés de 60 ans et plus ont une proportion d'accidents graves parmi les accidents avec et sans arrêt trois fois plus élevée que celle des personnes âgées de moins de 30 ans. Plus la victime est âgée, plus la proportion d'accidents graves est élevée.

Le taux moyen d'IPP augmente également avec l'âge de la victime pour les tranches d'âges avant 60 ans, passant de 11,0 % d'IPP pour les moins de 30 ans, à 14,5 % d'IPP pour les 50-59 ans. Il reste stable ensuite.

**TABLEAU 1 :  
ACCIDENTS GRAVES NON MORTELS DE 2004 A 2013 PAR TRANCHE D'AGE**

Accidents graves non mortels de 2004 à 2013	Nombre moyen d'accidents graves par an	Répartition en pourcentage	Proportion d'accidents graves (/AT avec-sans arrêt)	Indice de fréquence	Taux moyen d'IPP (%)	Durée moyenne d'arrêt
Moins de 30 ans	103	3,3 %	6,3 %	2,8	11,0	154
Entre 30 et 39 ans	438	14,1 %	8,9 %	4,3	12,6	189
Entre 40 et 49 ans	994	31,9 %	11,7 %	6,1	13,2	203
Entre 50 et 59 ans	1 364	43,8 %	15,6 %	8,1	14,5	219
60 ans et plus	213	6,8 %	18,6 %	5,6	14,4	233
<b>Total</b>	3 112	100,0 %	12,5 %	6,1	13,7	208

Source : MSA

### **3. La proportion d'accidents graves varie en fonction du siège et de la nature de la lésion**

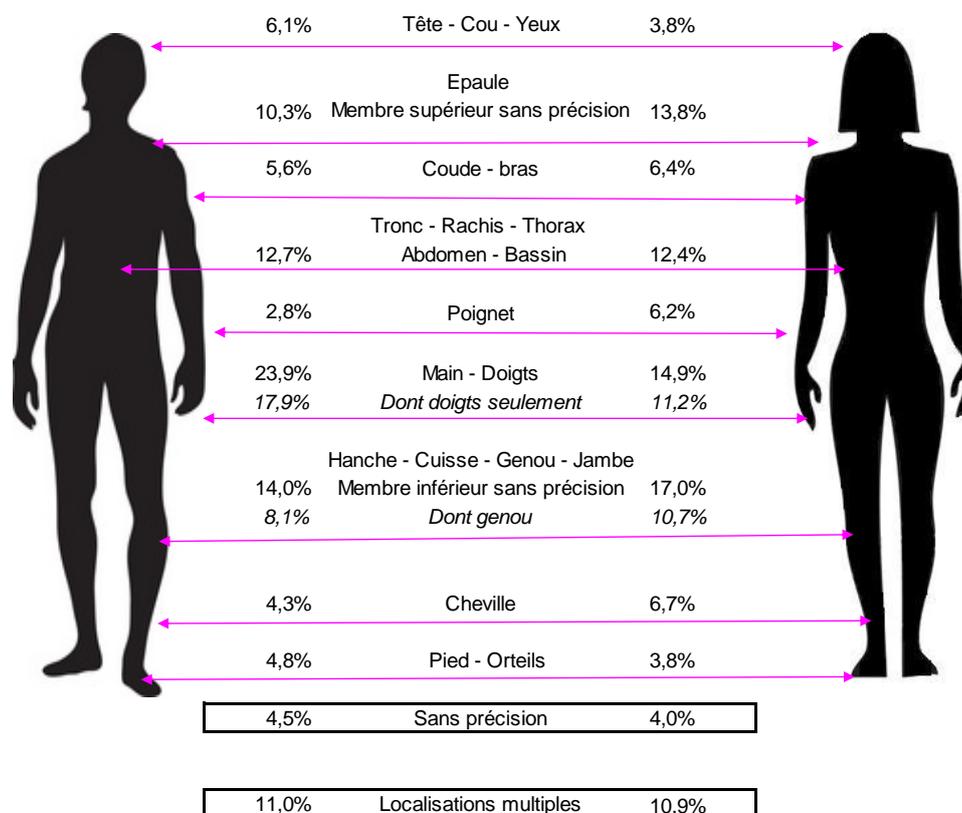
#### **3.1 Un accident sur cinq localisé à l'épaule, au bras ou à des localisations multiples entraine l'attribution d'un taux d'IPP**

Les lésions sont principalement localisées aux doigts avec 16,5 % des accidents graves. Cette proportion est plus élevée pour les hommes que pour les femmes (17,9 % contre 11,2 %) (schéma 1). Viennent ensuite, les localisations multiples qui représentent 11,0 % des accidents graves et l'épaule (10,7 %).

Les hommes sont proportionnellement plus touchés aux yeux et à la tête que les femmes. Les femmes sont, quant à elles, plus touchées à l'épaule, au poignet, au genou et à la cheville.

Télécharger les données au format Excel : 

**SCHEMA 1 :  
REPARTITION DES ACCIDENTS GRAVES SELON LA LOCALISATION  
ET LE SEXE NOMBRE CUMULE DE 2004 A 2013**



Source : MSA

La proportion d'accidents graves est plus élevée lors d'accidents localisés à l'épaule où 22,8 % des accidents avec et sans arrêt sont graves, au bras (20,5 %) et à des localisations multiples (19,7 %). Elle est la plus faible lors d'accidents localisés au thorax (4,4 %) et aux orteils (7,2 %).

Les accidents à localisations multiples entraînent également un taux d'IPP élevé (20,1 %), tout comme les accidents localisés en haut du dos (19,4 %), aux yeux (19,1 %) et au cou (18,1 %). Au contraire, les accidents localisés aux orteils et aux doigts ont un taux d'IPP moyen plus faible (respectivement de 6,7 % et 8,0 %).

La durée moyenne d'arrêt est la plus élevée lors d'accidents localisés aux hanches (317 jours), à des localisations multiples et aux jambes (297 jours chacun). Elle est la plus courte pour les accidents aux doigts (90 jours), aux orteils (109 jours), à la tête (119 jours) et aux yeux (139 jours).

### 3.2 Les fractures représentent un quart des accidents graves

Un quart des accidents graves sont des fractures (26,8 %), 13,1 % des lésions superficielles et 10,7 % des plaies (tableau 2).

Les amputations (53,5 % des amputations entraînent l'attribution d'un taux d'IPP), les lésions multiples (21,4 %), les fractures (19,5 %) et les luxations (19,4 %) sont les natures de lésions avec la proportion d'accidents graves la plus élevée. Au contraire, seuls 5,1 % des corps étrangers et 5,5 % des piqûres entraînent l'attribution d'un taux d'IPP.

Le taux d'IPP est en moyenne plus élevé pour les lésions d'un organe interne (26,1 %), les troubles sensoriels (22,3 %) et les lésions multiples (19,7 %). Il est moins élevé pour les piqûres (8,3 %), les entorses et foulures (9,1 %) et les plaies (9,3 %).

La durée moyenne d'arrêt est la plus élevée pour les lésions d'un organe interne (298 jours), les lésions multiples et les douleurs d'effort (280 jours chacun). Elle est la plus courte pour les plaies (106 jours), les corps étrangers (118 jours), les piqûres (133 jours) et les amputations (139 jours).

**TABLEAU 2 :  
ACCIDENTS GRAVES NON MORTELS DE 2004 A 2013 PAR NATURE DE LA LESION**

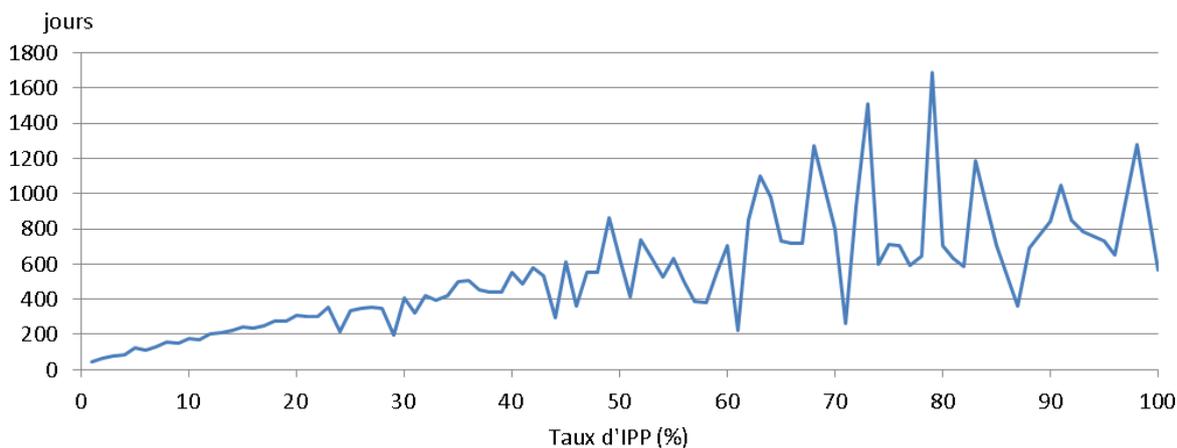
Accidents graves non mortels 2004-2013	Nb moyen d'accidents graves par an	%/Total	Proportion d'accidents graves (/AT avec-sans arrêt)	Taux moyen d'IPP (%)	Durée moyenne d'arrêt
Nature non précisée	212	6,8%	9,8%	17,1	237
Fracture, fêlure	836	26,8%	19,5%	13,8	224
Brûlure	18	0,6%	8,1%	17,5	248
Amputation	120	3,9%	53,5%	16,6	139
Plaie	334	10,7%	7,9%	9,3	106
Piqûre	6	0,2%	5,5%	8,3	133
Inflammation	27	0,9%	9,5%	11,4	211
Luxation	91	2,9%	19,4%	13,5	211
Corps étranger	20	0,6%	5,1%	15,2	118
Hernie	17	0,5%	10,2%	13,6	243
Lésions multiples	209	6,7%	21,4%	19,7	280
Lésion superficielle contusion	409	13,1%	9,8%	12,9	205
Autre lésion cutanée	7	0,2%	9,6%	11,8	155
Entorse, foulure	219	7,0%	8,0%	9,1	169
Douleur d'effort, lumbago	186	6,0%	9,4%	14,7	280
Lésion d'un muscle ou d'un tendon	246	7,9%	15,7%	12,1	203
Lésion d'un nerf	18	0,6%	17,3%	15,5	274
Lésion d'un organe interne	20	0,6%	17,7%	26,1	298
Troubles sensoriels, visuels, auditifs	9	0,3%	13,5%	22,3	194
Intoxication, asphyxie	s	s	s	s	s
Choc psychologique	s	s	s	s	s
Autres lésions	110	3,5%	15,4%	16,6	244
<b>Total</b>	<b>3097</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,5%</b>	<b>13,7</b>	<b>208</b>

Source : MSA

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Il existe un lien significatif entre le taux d'IPP et la durée d'arrêt. A titre d'exemple, les lésions d'un organe interne entraînent en moyen un arrêt de 298 jours et un taux d'IPP de 26,1 % alors que les plaies entraînent en moyenne un arrêt de 106 jours et un taux d'IPP de 9,3 %. Cependant, cela ne se vérifie pas toujours. En effet, les amputations ont en moyenne un taux d'IPP plutôt élevé (16,6 %) mais une durée d'arrêt faible (139 jours). Toute nature de lésion confondue, plus le taux d'IPP est élevé, plus la durée moyenne d'arrêt est longue (graphique 7). Cela se vérifie surtout pour les taux inférieurs à 50 %.

**GRAPHIQUE 7 :  
DUREE MOYENNE D'ARRET EN FONCTION DU TAUX D'IPP DE 2004 A 2013**



Source : MSA

### **3.3 Les accidents graves les plus courants sont les plaies aux doigts et les douleurs dans le bas du dos**

Les combinaisons nature-siège de la lésion les plus fréquentes chez les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont les plaies aux doigts (5,3 % des accidents graves), les douleurs d'effort au bas du dos (4,8 %), les lésions multiples à des localisations multiples (4,6 %) et les fractures et fêlures aux doigts (4,0 %) (tableau 3).

Parmi les 15 combinaisons les plus courantes, les amputations aux doigts (52,7 % des amputations aux doigts entraînent l'attribution d'un taux d'IPP), les fractures et fêlures à des localisations multiples (34,8 %) et les fractures et fêlures à la jambe (31,0 %) ont la proportion d'accidents graves la plus élevée.

Le taux d'IPP est le plus élevé pour les fractures et fêlures à des localisations multiples (23,9 %) et les lésions multiples à des localisations multiples (21,4 %). Au contraire, le taux d'IPP est le plus faible pour les fractures et fêlures aux doigts (6,7 %), les plaies aux doigts (7,1 %) et les entorses à la cheville (7,6 %).

La durée moyenne d'arrêt est la plus élevée pour les fractures et fêlures à la jambe (371 jours), les fractures et fêlures à des localisations multiples (332 jours) et les lésions multiples à des localisations multiples (308 jours). Elle est la plus faible pour les plaies aux doigts (77 jours), les fractures aux doigts (91 jours) et les amputations aux doigts (104 jours).

**TABLEAU 3 :**  
**ACCIDENTS GRAVES NON MORTELS DE 2004 A 2013**  
**PAR COMBINAISON SIEGE-NATURE DE LA LESION**

Accidents graves non mortels 2004-2013	Nb moyen d'accidents graves par an	%/Total	Proportion d'accidents graves (/AT avec-sans arrêt)	Taux moyen d'IPP (%)	Durée moyenne d'arrêt
Plaie aux doigts seulement	164	5,3 %	10,8 %	7,1	77
Douleur d'effort, lumbago au rachis lombaire et sacré (Bas du dos)	150	4,8 %	9,0 %	15,0	285
Lésions multiples à des localisations multiples	144	4,6 %	22,1 %	21,4	308
Fracture, fêlure aux doigts seulement	124	4,0 %	20,6 %	6,7	91
Entorse, foulure au genou	109	3,5 %	12,4 %	9,6	180
Amputation aux doigts seulement	100	3,2 %	52,7 %	11,9	104
Lésion superficielle, contusion à l'épaule	97	3,1 %	22,2 %	16,1	272
Lésion d'un muscle ou d'un tendon à l'épaule	85	2,7 %	25,7 %	16,0	280
Fracture, fêlure à la jambe	81	2,6 %	31,0 %	16,2	371
Fracture, fêlure au poignet	73	2,4 %	21,5 %	12,6	191
Fracture, fêlure à des localisations multiples	70	2,2 %	34,8 %	23,9	332
Fracture, fêlure à la cheville	64	2,1 %	24,2 %	12,2	255
Lésion superficielle, contusion à des localisations multiples	63	2,0 %	13,7 %	14,2	229
Entorse, foulure à la cheville	61	1,9 %	4,8 %	7,6	142
Lésion superficielle, contusion au genou	59	1,9 %	9,8 %	9,2	173

Source : MSA

### Sigles Cités :

- ATMP : Accidents du travail, maladies professionnelles
- DSEF : Direction des Statistiques, des études et des fonds
- IPP : Incapacité permanente partielle
- MSA : Mutualité sociale agricole.
- Oreade : Origines et événements des accidents des exploitants
- Raamses : Régime agricole d'assurance maladie, statistique et Santé
- SAEXA : Suivi des affiliations des exploitants agricoles

Télécharger les données au format Excel :



## Annexe

TABLEAU 4 :  
ACCIDENTS GRAVES NON MORTELS DE 2004 A 2013 PAR SECTEUR

Accidents graves non mortels 2004-2013		Nb moyen d'accidents graves par an	%/Total	Proportion d'accidents graves (/AT avec-sans arrêt)	Indice de fréquence	Taux moyen d'IPP (%)	Durée moyenne d'arrêt
Cultures spécialisées	Maraîchage, floriculture	71	2,3%	13,5%	4,0	15,0	255
	Arboriculture fruitière	48	1,5%	13,2%	4,8	13,2	228
	Pépinière	10	0,3%	13,9%	3,5	13,7	249
	Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"	364	11,7%	13,8%	4,3	12,9	187
	Viticulture	215	6,9%	12,3%	4,0	12,9	211
	Autres cultures spécialisées	11	0,4%	15,1%	4,6	11,6	246
Travaux forestiers	Sylviculture	s	s	s	s	s	s
	Exploitations de bois	83	2,7%	12,7%	16,2	16,3	257
	Scieries fixes	s	s	s	s	s	s
Élevages bovins	Élevage bovins - lait	658	21,1%	11,2%	7,3	13,3	190
	Élevage bovins - viande	508	16,3%	12,7%	8,0	13,9	205
	Élevages bovins - mixte	159	5,1%	11,3%	7,9	13,8	192
Élevages de gros animaux hors bovins	Élevage ovins, caprins	135	4,3%	12,8%	6,0	14,7	226
	Élevage porcins	61	2,0%	11,5%	7,0	13,2	209
	Élevage de chevaux	39	1,2%	16,9%	7,6	15,8	282
	Autres élevages de gros animaux	s	s	s	s	s	s
Élevages de petits animaux	Élevage de volailles, de lapins	77	2,5%	12,6%	5,8	14,1	256
	Autres élevages de petits animaux	16	0,5%	13,4%	3,6	14,6	290
Autres cultures et élevages	Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	48	1,5%	13,4%	7,7	15,1	246
	Conchyliculture	7	0,2%	15,9%	4,8	16,0	308
	Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	429	13,8%	13,3%	6,5	13,6	202
	Marais salants	s	s	s	s	s	s
Autres activités	Entreprise de travaux agricoles	40	1,3%	14,8%	6,2	16,0	238
	Entreprise de jardins, paysagiste, de reboisement	121	3,9%	11,4%	5,6	13,5	227
	Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles	s	s	s	s	s	s
<b>Total</b>		<b>3097</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,5%</b>	<b>6,1</b>	<b>13,7</b>	<b>208</b>

Source : MSA

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

**MSA Caisse Centrale**

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

**Direction des Statistiques, des Etudes**

**et des Fonds**

Tél. : 01 41 63 77 77

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore